

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 27 juin 2022

DATE DE LA CONVOCATION

17 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 9

Total votants : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 27 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :

Christine MONGELLA (Maslives).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson) a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Danièle DEBOUT a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ a donné pouvoir à Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray).

Membres Titulaires absents ou excusés :

André JOLY (Chambord), Patricia HANNON (Maslives), Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan), Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christine MONGELLA (Maslives) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-065-2022

Objet : Renouvellement de la carte Global Affaires souscrite à la Caisse d'Épargne Centre Loire pour le Directeur Général des Services (DGS) de la Communauté de communes du Grand Chambord

Monsieur le Président rappelle la délibération n°041-001-2014 en date du 3 février 2014 par laquelle le Conseil communautaire approuve la mise à disposition d'une carte bancaire professionnelle au profit du directeur général des services de la Communauté de communes du Grand Chambord.

Cette carte permet le règlement de frais engagés par le DGS pour le compte de la collectivité. Celui-ci est prélevé directement sur son propre compte bancaire puis il sollicite le remboursement des frais auprès de la collectivité sur présentation des justificatifs.

La Caisse d'Epargne nous a informés de l'arrêt du fonctionnement des cartes Global Affaires au 30/06/2022, notamment afin de respecter les normes RGPD.

Il est donc proposé à la collectivité d'adhérer à une nouvelle solution dite « Cartes Corporate Visa (à débit différé) ».

Les changements pour le DGS et la collectivité sont les suivants :

- Actuellement les opérations réalisées par le DGS sont débitées en différé à 20 jours. Avec la nouvelle carte Corporate Visa, les opérations réalisées et reçues par la Banque sont regroupées, cumulées et prélevées en une seule fois 30 jours après la date d'arrêt,
- Des nouveautés seront accessibles depuis l'espace client tels que les demandes de souscription pour de nouveaux titulaires, le suivi du parc de carte, des dépenses, des actes de gestion,
- Le DGS conserve les mêmes services sur la nouvelle carte Corporate Visa, et possède un accès dédié,
- Les garanties d'assurance et d'assistance de la carte Corporate Visa restent identiques à celles de la carte Global Affaires.

A noter que le montant de la cotisation annuelle ne change pas et reste à 364 €.


Après avoir été présenté en commission ressources réunie le 13 juin 2022, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le nouveau contrat avec la Caisse d'Epargne Loire Centre, et d'acter la mise à disposition d'une carte Corporate Visa pour le DGS de la Communauté de communes du Grand Chambord.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACTE la mise à disposition d'une carte Corporate Visa pour le DGS de la Communauté de communes du Grand Chambord ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer le nouveau contrat avec la Caisse d'Epargne Loire Centre.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président : 
CLEMENT

